

ID: 039-213900137-20250915-DEL2025091506-DE

VILLE D'ARBOIS **DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 25.09.15-06

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal: 23 PRESENTS: Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M.

POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-

GAIDIOZ, Adjoints,

Nb de conseillers en

exercice: 23

Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,

Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER. MM. JABER, ROBERGET, conseillers VERNIER.

municipaux.

Nb de conseillers présents participants au vote:17

Nb de procurations: 6

Convocation du: 09/09/2025

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

M. PETIGNY pouvoir à Mme GRESSER M. TAUBATY pouvoir à Mme REGALDI Mme LAMY pouvoir à M. ROBERGET Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY

Mme HALLE pouvoir à Mme BOUDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTI

DÉLIBÉRATION Nº 06:

La Maire

DEPIERRE

Validation et soutien financier au projet présenté par le Comité consultatif « Education - écoles - enfance - jeunesse » concernant le Parcours santé

Madame la Maire expose à l'assemblée qu'au regard du projet « Parcours santé » présenté par le Comité Consultatif « Education – écoles – enfance – jeunesse » ce jour en Conseil Municipal, il convient de valider ou non ce projet et de dire comment le soutenir financièrement étant donné qu'il nécessite des dépenses pour imprimer le livret à destination des élèves et la prise en charge du repas des intervenants et professionnels de santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le projet « Parcours santé » proposé par le Comité Consultatif « Education – écoles – enfance – jeunesse
- DE PRENDRE EN CHARGE les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet au cours du dernier trimestre 2025 en attribuant une enveloppe financière d'environ 800 €, prise sur le compte 011 du budget ville 2025.

Pour copie certifiée conforme à l'original, Arbois, le 19 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance,

François MARTI